

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 45 (1919)
Heft: 25

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

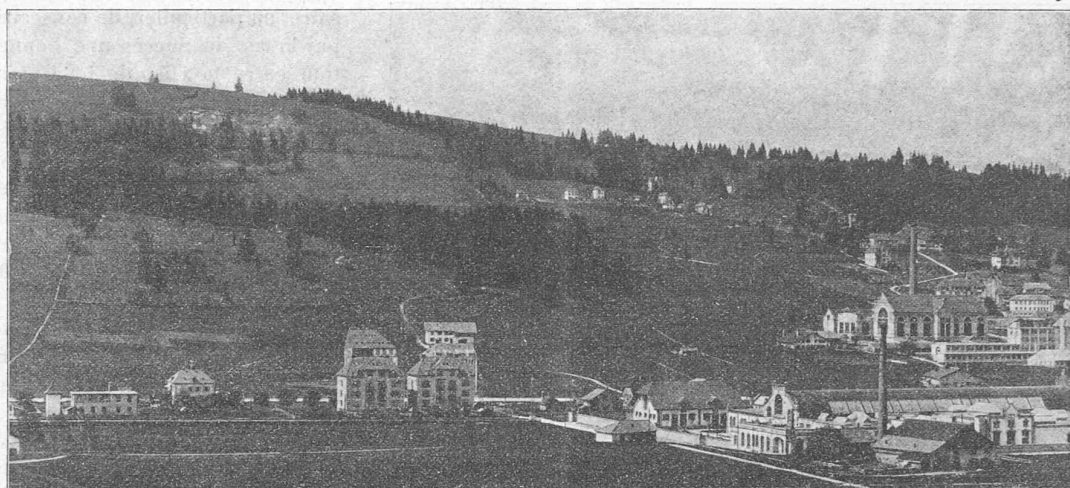
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS D'IDÉES POUR UN PROJET DE CITÉ-JARDIN, A LA CHAUX-DE-FONDS



Vue du terrain visé par le concours.

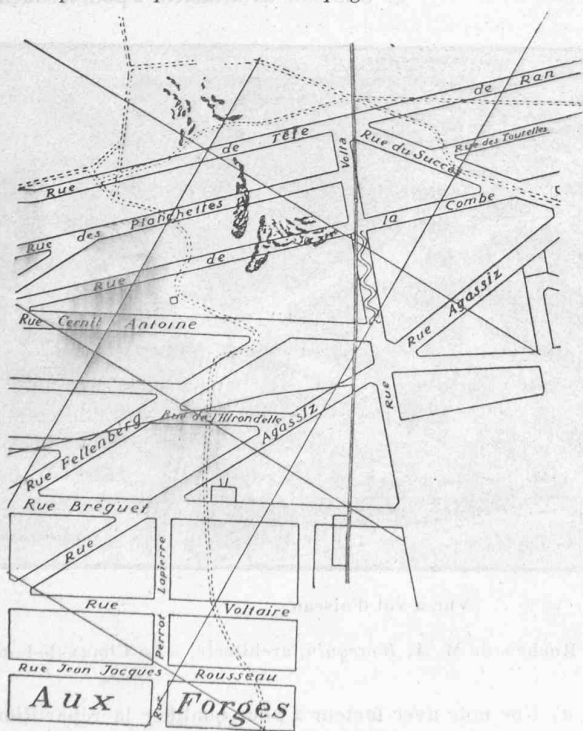
teurs et les roues motrices, étant en acier, voire même en acier au nickel et en bronze spécial, ne pouvaient être construites d'un type différent ou en matières plus résistantes ; il fallait donc chercher à supprimer la cause de cette usure, c'est-à-dire le moyen de dessabler l'eau motrice. Cette opinion était également celle du personnel dirigeant des deux sociétés nommées plus haut.

(A suivre.)

(A suivre.)

Concours pour l'étude d'une Cité-jardin. à La Chaux-de-Fonds.

Le terrain, d'une superficie de 25 hectares, visé par le programme du concours est représenté par le plan d'alignement et la vue que nous publions à cette page.



Plan d'alignement du terrain visé par le concours. — 1 : 6000.

Une notice explicative annexée au programme précisait, en ces termes, le but du concours : « En raison du voisinage de la ville et des facilités d'instruction et de distraction, il ne s'agit pas de créer, à proprement parler, une cité-jardin complète à l'image de celles qui existent en Angleterre, en Allemagne et en Amérique, mais plutôt une colonie d'habitations destinées à des familles d'ouvriers et d'employés. » Le concours était réservé aux architectes et aux ingénieurs domiciliés à La Chaux-de-Fonds.

Extrait du rapport du jury.

Le jury s'est réuni les 9 et 14 août, sous la présidence de M. Eug. Colomb, architecte, dans la salle des Amis des Beaux-Arts, hôtel des Postes de La Chaux-de-Fonds.

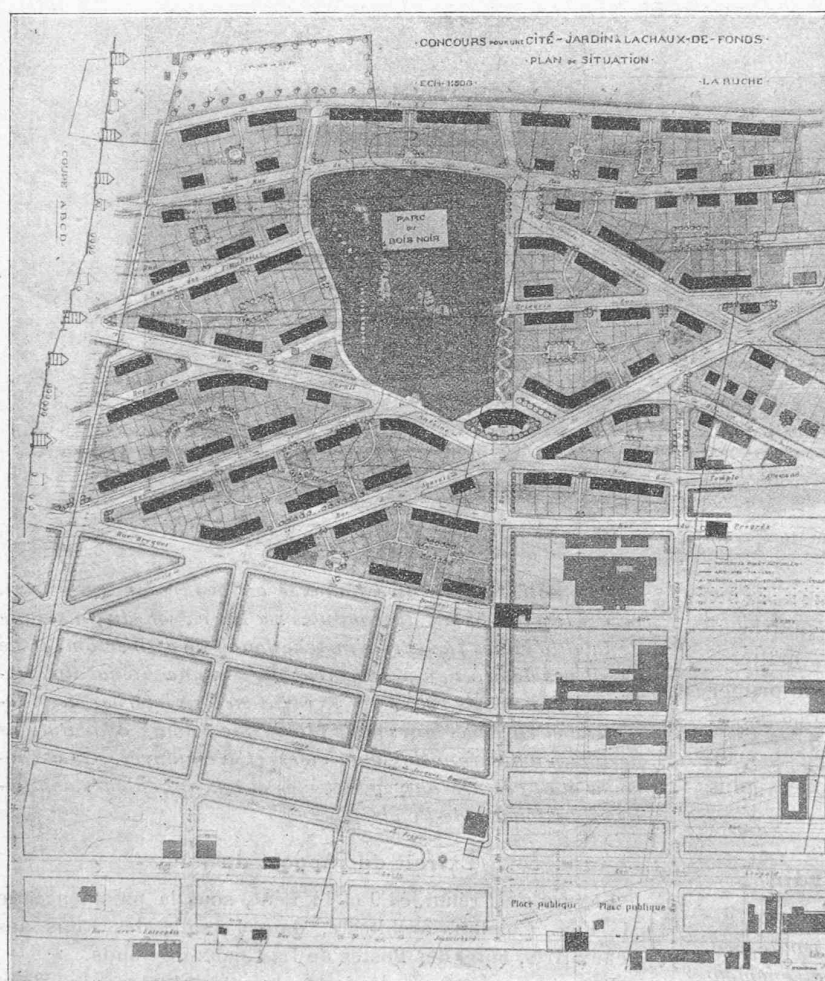
Les cinq membres du jury étaient présents aux deux séances.

Dans la première entrevue, le jury a pris acte d'une lettre du Conseil communal aux intéressés les informant que pour répondre à une demande collective de tous les concurrents le délai pour la remise des plans était prolongé jusqu'au 31 juillet 1949. Le bureau des travaux publics de la ville a remis le dossier des pièces nécessaires au concours à huit architectes établis à La Chaux-de-Fonds. Sept projets ont été déposés dans le délai réglementaire.

Après un premier examen, le jury constate que les sept projets répondent aux principales conditions du programme de concours et décide de les admettre ; puis il procède à une visite des lieux mis à la disposition des concurrents pour la cité-jardin projetée.

Le jury tient à féliciter les autorités communales de La Chaux-de-Fonds d'avoir eu l'heureuse idée de faire l'acquisition de ces belles parcelles et de vouloir les réserver pour la création d'une cité-jardin. La question du logement familial est d'une si grande importance pour le développement rationnel et heureux d'une communauté, que l'on ne saurait faire de trop gros sacrifices pour procurer au plus grand nombre un logement salubre, agréable et plaisant, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, tout en étant simple et à la portée des ressources de chacun. Le petit jardin que chacun soigne suivant ses goûts est fort apprécié s'il est à proximité de l'habitation. C'est en offrant ces divers agréments que l'on fortifiera et ravivera la vie de famille si nécessaire au développement normal de tout peuple civilisé.

CONCOURS D'IDÉES POUR UN PROJET DE CITÉ-JARDIN, A LA CHAUX-DE-FONDS



Plan de situation.

En étudiant le plan d'alignement sanctionné (voir page 269), il est facile de constater que le projet de cité-jardin exige une modification du tracé de la plupart des artères prévues. Le programme du concours laissait déjà entrevoir cette nécessité, et posait certaines conditions qui indiquaient clairement que les autorités communales désiraient donner à ce nouveau quartier un cachet spécial. La conservation du « Bois noir » était imposée avec beaucoup de raison. Enfin les tendances modernes ont heureusement condamné les longs alignements monotones et souvent fastidieux ; on recherche toujours davantage les tracés épousant les accidents du terrain, ménageant par ci par-là quelques imprévus, tout en conservant des artères principales appropriées aux nouveaux modes de locomotion.

Le projet d'aménagement du quartier proposé offrait certes quelques difficultés et exigeait la collaboration bien comprise de l'architecte et de l'ingénieur pour obtenir une judicieuse utilisation du terrain. En outre, les parcelles sur lesquelles doit s'élever la future cité-jardin sont les points de jonction de plusieurs rues principales que l'on ne

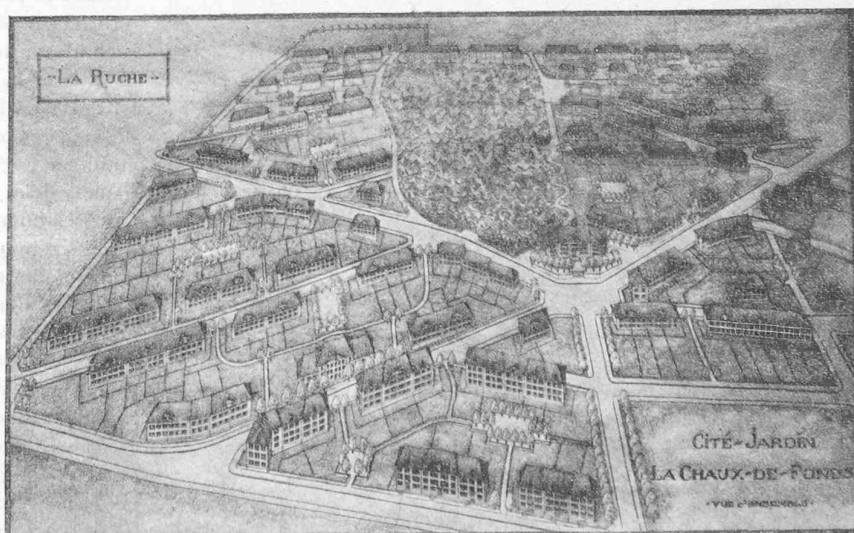
peut supprimer sans porter préjudice au développement de la ville vers l'ouest. Il est nécessaire, en particulier, de conserver et d'assurer par la rue du Succès une bonne communication entre la ville de La Chaux-de-Fonds et les quartiers à construire à l'ouest. Il faut aussi que la nouvelle cité soit reliée normalement avec la rue du Locle par les rues Agasiz et Cernil Antoine. Enfin il est indispensable que toutes les maisons projetées aient un accès facile et assuré par des chemins n'ayant pas de rampes supérieures à 10 % au maximum.

Toutes ces conditions sont essentielles pour permettre une utilisation rationnelle du nouveau domaine communal. Ce n'est qu'une fois en possession d'un bon plan de voies de communication qu'il était possible de concevoir les types d'immeubles et leurs emplacements.

Le jury se plaît à reconnaître que la plupart des concurrents ont présenté des études intéressantes et approfondies. La Direction des Travaux publics trouvera certainement dans ce concours de bonnes idées, qui lui seront utiles pour l'élaboration du plan définitif.

Pour apprécier le plus équitablement les projets déposés, il est décidé d'attribuer à chaque concurrent cinq notes avec facteurs différents soit :

- a) Une note avec facteur 6 pour apprécier les dispositions générales, les moyens de communication, l'utilisation du terrain et l'orientation des immeubles.
- b) Une note avec facteur 2 pour juger le plan de distribution des étages des maisons.
- c) Une note avec facteur 2 pour les façades.

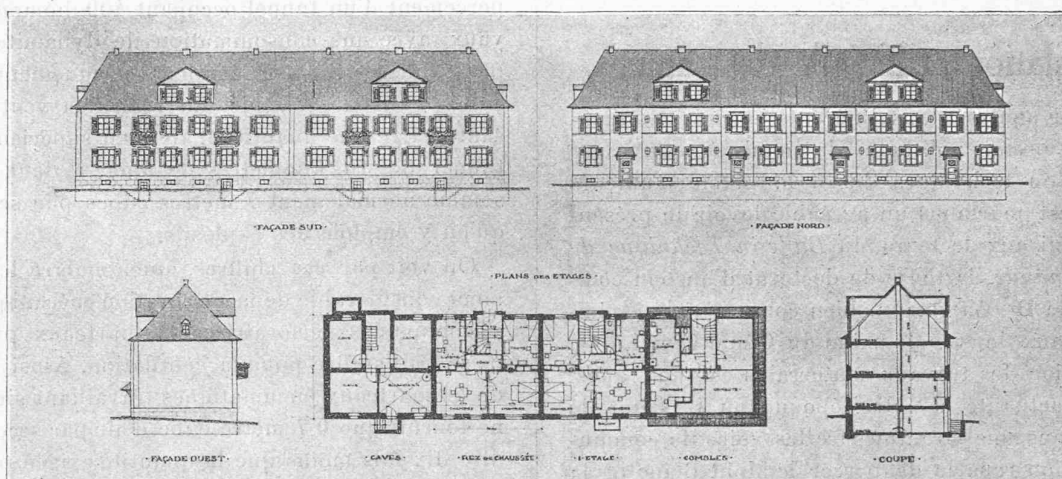


Vue à vol d'oiseau.

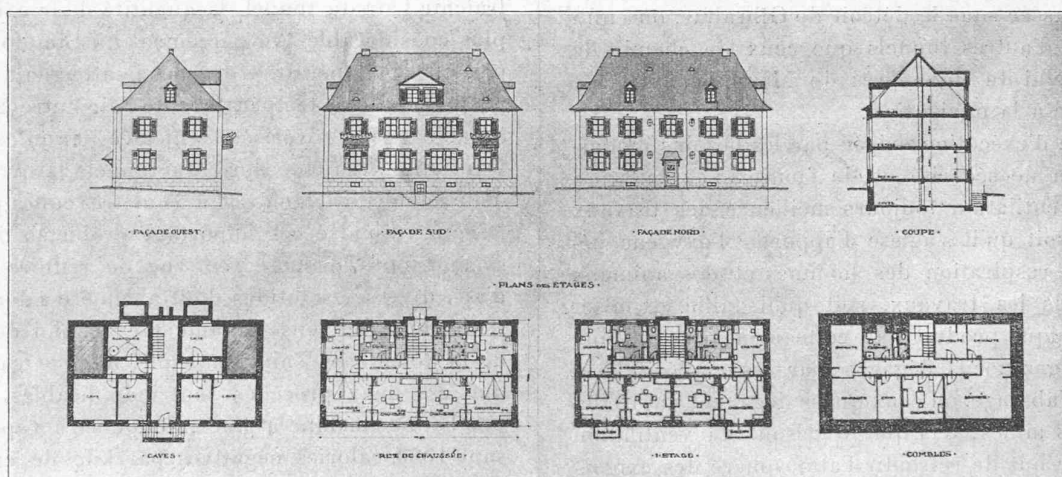
1^{er} prix : projet « La Ruche » de M. A. Bourquin, architecte, à La Chaux-de-Fonds.

- d) Une note avec facteur 2 pour qualifier la répartition du nombre de logements et de maisons. Etant bien entendu que pour rester dans l'esprit du programme il ne s'agissait pas

CONCOURS D'IDÉES POUR UN PROJET DE CITÉ-JARDIN, A LA CHAUX-DE-FONDS



Appartements de 3 chambres et cuisine, type B.



Appartements de 3 chambres et cuisine, type C.

1^{er} prix : projet « La Ruche » de M. A. Bourquin, architecte, à La Chaux-de-Fonds.

d'obtenir un maximum de logements, mais un juste groupement de petites maisons locatives.

e) Enfin une note avec facteur 1 pour estimer la manière dont le concurrent a rempli les conditions du programme.

5°. *La Ruche*, 1^{er} prix (voir pages 270 et 271).

Ce qui frappe, au premier abord, en examinant ce projet, c'est le soin avec lequel les voies de communication ont été étudiées en tenant compte de leur importance suivant le trafic probable. Le prolongement de la rue du Succès est heureux et pourra sans grande difficulté être poussé encore plus au nord en coupant l'angle nord-est du pâturage. Cette artère ainsi établie sera excellente pour tous les quartiers de l'ouest ; le « Bois noir » est intégralement conservé. La largeur de la rue Cernil Antoine pourrait, vu sa pente 10 %, être quelque peu réduite pour éviter de trop gros terrassements. Heureuse disposition pour l'aménagement du carrefour des rues Cernil Antoine et Agassiz. Tous les immeubles ont des chemins d'accès avec pente inférieure à 11 %.

Enfin une très intéressante idée est celle qui consiste à réserver pour chaque quartier une petite place ombragée, à l'abri de la poussière, des dangers des voitures et accessible sans emprunter les rues principales. Ces places seront sûrement fort appréciées des enfants qui pourront s'ébattre en

plein air tout en restant sous la surveillance immédiate de leurs parents.

La disposition des immeubles en quinconce a peut-être l'inconvénient de donner au plan d'ensemble une impression de manque d'unité, mais offre cependant l'avantage de procurer à chacun le maximum de soleil. Sauf quelques exceptions, l'orientation des immeubles est bonne ; il serait recommandable de ménager deux ou trois mètres de dégagement entre les maisons et les voies publiques.

On peut en outre se demander si les jardins placés au nord des immeubles seront très productifs avec le climat si rigoureux du pays. Sauf ces petits défauts, que l'on peut facilement corriger, l'étude présentée est fort bien comprise et répond aux exigences du programme.

Les plans des différents types de maisons sont bons ; on critique les escaliers tournants, certains corridors sombres, l'insuffisance des canaux de fumée, et surtout certaines chambres au nord sans soleil.

Les façades sont simples, bonnes, bien dans le caractère voulu. Le nombre de logements obtenus est judicieux.

L'auteur du projet a bien compris le problème et a réalisé le type de cité-jardin ; l'étude qu'il a faite sera fort utile pour l'élaboration du plan définitif.

(A suivre.)